

# Conseil Municipal du 7 septembre 2017 à 19 H 30.

## Compte rendu

**Présents :** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, MA MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

**Excusé :** M. KROMER procuration à R. BAZIN.

**Secrétaire de séance :** Chantal PHILIPPON

Monsieur le Maire informe les Élus que le Conseil Municipal restera à 14 conseillers après que Monsieur Pascal DOEBELIN, Madame Viviane PERNOT et Monsieur Jean-Louis CALCIA aient refusé le poste de Conseiller suite à la démission de Madame Sandra SANNER.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Servitude de passage
- Annulation délibération Montant de la Redevance du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.
- Attribution des compensations Communauté de Communes des Vosges du Sud

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

**1. Désignation secrétaire de séance :** Madame Chantal PHILLIPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°67/2017

**2. Servitude de passage :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la vente par M et Mme HUMBERT d'une parcelle de terrain située derrière la boulangerie. L'accès du terrain se fera par l'allée du verger. Toutefois, l'allée du verger et le terrain sont séparés par une bande de 1, 50m appartenant à la Commune. Monsieur le Maire signera une servitude de passage chez le notaire, Maître TROUILLAT, au moment de la vente.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que les acheteurs en déposant un permis de construire seront soumis à une taxe d'aménagement de 5.5 % (La commune a pris à sa charge les installations d'équipements : assainissement, eau, électricité. En conséquence, l'ancienne municipalité avait décidé d'instaurer ce taux (révisable)).

**2. Annulation délibération Montant de la Redevance du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité :** Monsieur le Maire rapporte la délibération 58/2017 du 24 juin 2017 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 200 €. Suite à une demande de la Préfecture, la délibération sera modifiée par rapport aux articles du code général des collectivités territoriales et annulera la précédente.

Délibération n°68/2017

**3. Attribution des compensations Communauté de Communes des Vosges du Sud :** Monsieur le Maire informe les Elus concernant les transferts de charges (nouvelles compétences, neutralité de la fiscalité), que la Commune bénéficiera d'une compensation 36 012 € et la Communauté de Communes des Vosges du Sud percevra 39 530 € de la Commune.

Délibération n°69/2017

**4 Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 juin 2017. Aucune remarque n'a été formulée.

Délibération n°70/2017

### **5. Finances**

**5.1 Biens sans maître :** Monsieur le Maire présente un dossier de 2008. Une parcelle appartenant à Monsieur LIEGEY, parcelle AC n°373, est aujourd'hui sans propriétaire (aucun héritier connu). La commune pourrait récupérer cette parcelle et faire un échange avec

Monsieur HELLER comme il était convenu en 2008 (parcelles AC n°371 et n°372). Monsieur Le Maire, après enquête (environ 6 mois), présentera ce dossier à un prochain conseil municipal. Monsieur Alain FESSLER demande si la Commune devra payer des frais. Monsieur le Maire pense qu'il n'y a pas de frais.

Délibération n °71/2017

**5.2 Convention de remplacement agent : Syndicat de Gestion de la Piscine :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'établir une convention de remplacement avec le syndicat de gestion de la piscine à raison d'une heure par jour, pour remplacer les deux techniciennes absentes. Cette convention a débuté le 18 juillet 2017 et s'arrêtera le 30 septembre 2017 avec l'embauche d'un maître-nageur, qui sera chargé également des analyses de l'eau ou l'embauche d'un technicien par le biais du centre de gestion.

Délibération n °72/2017

**5.3 Convention Pressoir :** Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire gratuitement la convention avec l'association du Pressoir.

Suite à la remarque de Monsieur Alain FESSLER sur l'article 14 de la convention « *la convention est établie pour une durée d'une année, sans reconduction possible* ». Ce dernier article sera supprimé et remplacé par « *la présente convention est reconduite par tacite reconduction..* »

Délibération n °73/2017

**5.4 Remboursement locataire :** Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser la somme de 1 363,36 € à une ancienne locataire suite au jugement de la commission de surendettement du Territoire de Belfort d'annuler toutes ses dettes d'octobre 2008 à janvier 2009.

Monsieur Alain FESSLER met en doute l'article à imputer (6542), proposé par Madame VONIEZ, Trésorière à Giromagny. Monsieur le Maire indique que l'article compte 2000 € de provision de crédits.

**6. Commission de révisions des listes électorales :** Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'ancienne commission pour la révision des listes électorales, était composée de Monsieur le Maire, Monsieur Gérard GUYON et Monsieur Claude GEORGEOT en qualités de délégués de l'administration et de Madame Martine HAMELIN désignée par le Tribunal. Cette commission est renouvelable tous les 3 ans.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain FESSLER de lui proposer un nom de délégué, très rapidement, pour le lundi 11 septembre et lui-même désignera le second délégué.

#### **7. Service de l'Eau : Informations de Monsieur Hervé GRISEY :**

Le rapport annuel du syndicat des eaux est obligatoire une fois par an. Il regroupe 14 communes, 11 260 habitants, 13 552 abonnés et 140 kms de tuyaux avec des interconnexions avec Lepuix, Chaux, Champagny et Rougemont en cas de problème d'alimentation.

La consommation est de 118 litres par habitant et par jour sur le syndicat (soit une consommation moyenne de 108 m<sup>3</sup> par foyer et par an).

L'administration du Syndicat est composée de 11 agents et de 28 délégués communautaires.

La distribution se fait par le biais de 15 réservoirs de volumes différents, compris entre 30 et 1000 m<sup>3</sup>. La capacité de stockage est de 3 800 m<sup>3</sup> ce qui correspond à la consommation d'une journée.

498 000 m<sup>3</sup> ont été facturés en 2016 avec un taux de rendement de 70% (mieux qu'il y a 10 ans : 54%). Ce qui permet une amélioration de la production. Le taux de rendement est très important car il conditionne les subventions qui peuvent être accordées par l'agence de l'eau (80%).

Le captage du Fayé produit 32 000 m<sup>3</sup> par an. L'eau distribuée est légèrement traitée par neutralisation et faible chloration.

En 2016, les ressources du syndicat proviennent de la vente d'eau pour 974 000 € et des subventions en supplément pour les travaux.

Les investissements pour 2016 sont basés sur le remplacement de réseaux : 2 kms de canalisations à Auxelles et Chauv, renouvellement de tuyaux à Lepuix, Vescemont, Etueffont (Rue de l'École Maternelle 410 m linéaire). Ces travaux ont été subventionnés à 80 % par l'agence de l'eau.

Le prix de l'eau, pour 2017, s'élève à 1, 6225 € le m<sup>3</sup> HT à cela s'ajoute la redevance fixe annuelle, pour tous les foyers, fixée à 35 €, la redevance pollution (0, 29 €/m<sup>3</sup>) et la redevance prélèvement de la nappe (0, 15 € / m<sup>3</sup>) avec une TVA de 5, 5%. Au total le prix de l'eau revient à 2,17 € TTC / m<sup>3</sup>.

En 2017, les principaux travaux d'investissements (déjà terminés en grande partie) : 430m linéaire de canalisation à changer à Rougegoutte (25 000 €), 310m linéaire à Etueffont (Rue de l'École Maternelle 46 000 €), 320m de conduites à Lachappelle Sous Chauv, 750m linéaire de conduites à Anjoutey, 280m de conduite à Etueffont (Rue du Centre : 37 568 €) auxquelles il faut ajouter la maîtrise d'œuvre.

Des travaux importants sont effectués sur le site de Malvaux : remplacement de la ligne de siphon (360 000 € d'investissements, 18 semaines de travaux). Des difficultés apparaissent liées à l'approvisionnement en eau : débit limité pendant cette période.

Globalement, l'eau distribuée de Malvaux et du Fayé est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires.

Monsieur Hervé GRISEY informe les élus, qu'entre 2015 et 2016, Seul les communes d'Etueffont et de Vescemont ont augmenté leur nombre d'abonnés (0, 5 %). Les autres communes de la Communauté de Communes des Vosges du Sud ont soit stagné ou régressé.

Question de Monsieur Alain FESSLER : « *Qui prend en charge la réfection de la Chaussée dans la Rue du Centre ?* » Monsieur le Maire répond que l'enrobé est prévu.

Monsieur Alain FESSLER se pose la question de l'enrobé sur les fouilles seules ou sur la Rue en entier.

Monsieur le Maire ne peut pas répondre pour l'instant.

### ***La Presse quitte la séance***

#### **Intervention de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire explique qu'il a été interrogé, par un tract distribué par la liste de Monsieur Alain FESSLER dans la boîte aux lettres, par un article dans la presse et par au moins trois élus sur l'avenir du Centre APF : « *Ces derniers étant très inquiets* ». Il comprend l'inquiétude mais pas la façon de faire.

Pour mémoire, il rappelle les actions de la commune depuis 3 ans. Il souligne que la Commune est un village dynamique. Depuis le début de l'année, plus de 300 000 € de travaux. : Rue de l'École Maternelle, Rue du Cimetière (Il fait remarquer la limite des bureaux d'études dans le suivi des travaux).

Il évoque d'autres actions qui ont été engagées, très importantes, le service civique, l'embauche de travailleurs saisonniers (au nombre de 7), qui ont travaillé notamment sur le bâtiment du comité des fêtes, l'enquête solidarité et l'accompagnement de personnes en détresse.

Il précise que, depuis le début de son mandat, il a tenu sa promesse et les trois conseillers de l'opposition ont été intégrés, et c'est toujours comporter de façon loyale avec eux.

Il rappelle, que pour mémoire, les prochaines élections municipales n'ont lieu que dans 2 ou 3 ans, et qu'il reste du temps pour faire une campagne électorale.

#### **Intervention de Monsieur Alain FESSLER :**

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que l'annonce de la fermeture du centre APF date de 2011. Le problème a été évoqué lors de leur réunion publique. Certaines pistes ont été évoquées et Monsieur Alain FESSLER regrette, « les ricanements de certaines personnes ». Il souligne qu'ils ont pris conscience du problème du centre Thérèse Bonnaymé et l'ont intégré dans leur programme électoral ainsi que dans le bulletin municipal de décembre 2015 (1/2 page sur le centre). Il regrette que personne ne se soit intéressé au dossier. Il rappelle la visite de Monsieur le Préfet, en date du 5 novembre 2016, et son « avertissement » pour que le centre ne devienne pas un « squat ».

Il souligne que le premier groupe de travail a été constitué le 21 décembre 2016 par le Conseil Municipal avec une seule réunion.

Pour lui, « la vraie question n'est pas de savoir si on va acheter ou ne pas acheter, mais de savoir qu'est ce qu'on peut y faire et comment on le fait ? ». « Le prix n'est qu'un élément ».

Il précise que depuis la dernière réunion avec le centre APF, le 2 février 2017, on reste toujours dans l'attente de l'estimation des domaines pour les locaux.

Il demande aux élus de travailler sérieusement sur ce dossier car il estime que les élus ont pris trop de retard.

Madame Chantal PHILIPPON fait remarquer à Monsieur Alain FESSLER qu'ils ont décliné la proposition d'article de leur liste dans de la revue municipale de juin 2017 pour distribuer un prospectus dans les boîtes aux lettres avant la distribution du bulletin. Monsieur Alain FESSLER répond qu'ils ont décidé de faire une note d'information hors du bulletin communal suite aux problèmes rencontrés lors de la revue municipale de décembre 2014. (leur article, sur le comité consultatif de sécurité, proposé pour la revue avait été plagié dans l'édition du Maire).

**8 Avenir du Centre APF :** Plusieurs projets sont à l'étude et seront repris en séance du conseil municipale lorsqu'ils auront été préalablement précisés.

#### **9. Questions Diverses :**

9.1 – « Rue de l'Ecole Maternelle » : Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que le carrefour Grande Rue, Rue de l'Ecole Maternelle est très dangereux car il manque un panneau « sens interdit ». Des miroirs ont été commandés pour les sorties de rue. La réunion de fin de chantier aura lieu le mercredi 20 septembre à 10h30.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer également qu'il n'existe pas de marquage entre le 10 et le 12 de la Rue de l'Ecole Maternelle.

9.2- Mise en place d'ateliers informatiques : Monsieur Jacques PETITJEAN présente la mise en place d'ateliers informatiques avec Justine (service civique). 20 personnes se sont inscrites, âgées de 60 à 85 ans. Une première réunion a eu lieu lundi 4 septembre. Les formations vont commencer d'ici une quinzaine de jours. Les inscrits sont enthousiasmés. Les ordinateurs seront prêtés par la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Une convention doit être mise en place avec la CCVS pour permettre le démarrage de ces ateliers.

9.3 – Dossier solidarité : préparé par les jeunes du service civique, avec l'élaboration d'un questionnaire concernant les personnes âgées. Le but est de pouvoir les accompagner dans la vie quotidienne, leur apporter les informations utiles et aider les plus fragiles. Une quinzaine de dossiers sont revenus. Une visite chez des particuliers (environ 30 personnes) viendra enrichir cette enquête.

9.4 – Sortie des personnes âgées : Elle se déroulera le 23 septembre prochain à Cléron. 69 personnes sont inscrites. Au programme : visite du musée de la Taillanderie et des sources du Lison.

**Intervention de Monsieur Jacques PETITJEAN : à caractère strictement personnel**

Monsieur Jacques PETITJEAN s'est dit choqué par certains propos qu'il peut découvrir dans la presse et il souhaite faire un rapide bilan à mi-mandat.

Au niveau matériel, il veut souligner les travaux effectués Rue de l'Ecole Maternelle, la reprise du mur du cimetière, les travaux d'aménagements dans la Rue des Bois Sarclés, les chantiers d'accessibilité, les réfections dans les écoles (cour et classes)...

Deux gros dossiers sont actuellement en cours d'étude : l'avenir du Centre APF et la création d'une maison des services. Monsieur le Maire informe les Élus que la future mairie ne pourra pas s'installer à la Communauté de Communes des Vosges du Sud comme cela avait été étudié. Le Syndicat des Eaux viendra intégrer les locaux prochainement.

Le dynamisme du village : bulletin municipal, journée citoyenne, création du comité des fêtes, l'accueil du service civique, marché du terroir, travail sur l'environnement (sentiers, vergers, mare ...).

Il souligne « *le budget sain et les réserves financières confortées permettant d'envisager l'avenir de notre commune avec confiance* ».

Il souhaite rendre hommage à Monsieur le Maire pour sa bonne maîtrise budgétaire, sa connaissance des dossiers, sa capacité de travail au service des autres, son implication sur les chantiers (chantier du comité des fêtes, de l'école primaire...).

Monsieur Jacques PETITJEAN regrette le départ de la salle du correspondant de l'Est Républicain car *ce dernier « offre un contraste pour le moins saisissant »* : il évoque la démission de madame Sandra SANNER. Il souligne le nombre illimité de caractères consacré pour ces trois articles (plus photos) contrairement à la nécrologie demandée pour le décès de l'ancien Élu, Monsieur Gilbert DIDIER, hors de prix (800 €). Il estime que ses articles du correspondant de presse donnent « *l'impression au lecteur que c'est le bazar au sein du conseil municipal* ».

Il fait remarquer que les débats importants, évoqués lors des conseils municipaux, ne sont pas ou peu cités dans le journal : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux dans le nord territoire, enquête sur la solidarité intergénérationnelle, atelier informatique pour les personnes âgées. Il y a « *volonté de minimiser l'action du Maire et de son Conseil Municipal* ». Figure dans le journal tout ce qui ne va pas, mais jamais les choses positives.

Monsieur Hervé GRISEY explique que la restriction d'informations n'est pas uniquement pour le conseil municipal, les manifestations dans le village ne sont pas mises en valeur, contrairement aux communes voisines. Il estime que le traitement de la presse n'est pas équivalent entre les communes. Il souligne qu'aucun article n'a été fait pour l'ouverture du Pressoir.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que leur liste a suivi la majorité dans le vote du budget et dans bon nombres d'actions. Par contre, il regrette de ne pas avoir été informé des travaux de réfection dans la cour de l'école primaire et souhaite obtenir le détail de la liste des opérations pour le prochain budget.

Monsieur le Maire lui répond que la réfection faisait partie des travaux d'accessibilité.

Madame Chantal PHILIPPON signale que les travaux d'enrobé pour la cour étaient inscrits au compte rendu du dernier conseil d'école (juin 2017).

Question de Monsieur Alain FESSLER : « *Où en est-on avec le descriptif des travaux Rue de La Madeleine ?* » Monsieur Le Maire répond qu'il attend toujours le descriptif de Monsieur BENET.

Question de Monsieur Alain FESSLER : « Où en est-on avec la construction des quais PMR ? ».  
Monsieur Le Maire répond que deux quais, spécifiés dans le plan d'accessibilité, ont été installés. Par contre il n'a aucune information concernant les quais PMR devant être réalisés par le Syndicat Mixte des Transports en Commun.

9.5 - Conseil Municipal Enfants : prochaine réunion le samedi 30 septembre 2017.

***Arrêt de l'enregistrement***

9.6 – Maison des services : réunion le 22 septembre 2017 à 20h00.

**10. Modification PLUi :**

Un vote devrait intervenir le mardi 12 septembre en Conseil Communautaire concernant la modification du PLUi d'Etueffont (toit terrasse et 4 pans).

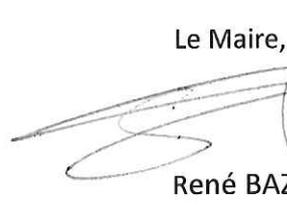
La Communauté de Communes va programmer une réunion concernant l'étude des permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La Secrétaire de Séance,

  
Chantal PHILIPPON

Le Maire,

  
René BAZIN

